

Comité Particulier de l'application : **QB 43 Plot support**

Président : M. KAUFMAN - ATB
Vice-président : M. DUBOIS - CSTB
Secrétaire : M. ZIVANOVIC - CSTB

	MEMBRE TITULAIRE, REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME						MEMBRE SUPPLÉANT, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans				Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans
Collège Fabricants (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4.	Laurent BUZON	BUZON INTERNATIONAL	17/03/20	17/03/23	-	-	Pierre HAENEN	BUZON INTERNATIONAL	17/03/20	17/03/23	-	-
	Philippe DAVID	SEDIS SYSTEM	17/03/20	17/03/23	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mariama BA	ETERNO IVICA	17/03/20	17/03/23	-	-	Gabriele FAVERO	ETERNO IVICA	17/03/20	17/03/23	-	-
	Miguel PETITDEMANGE	TMP CONVERT	17/03/20	17/03/23	-	-	Elie MICHEL	TMP CONVERT	17/03/20	17/03/23	-	-
Collège Utilisateurs/Prescripteurs (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4.	Bernard VOISIN	NEOLIFE	17/03/20	17/03/23	-	-	-	-	-	-	-	-
	Olivier KAUFMAN	ATB	17/03/20	17/03/23	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Organismes techniques et administrations (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4.	Yannick DUBOIS	CSTB	17/03/20	17/03/23	-	-	-	-	-	-	-	-
	Thierry MULLER	UNEP	17/03/20	17/03/23	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Composition nominative V2 approuvée le : 17/03/2023

Par le Responsable d'application Yannick DUBOIS

